

Nomination de F. Braun au Ministère de la Santé

Lyon, le 4 juillet 2022

### **Pourquoi les sapeurs-pompiers doivent ils être inquiets de la nomination de F.Braun à la Santé ?**

L'annonce de la nomination ce jour de François BRAUN en tant que Ministre de la Santé vient confirmer les craintes soulevées depuis de nombreux mois par SUD SDIS.

Le retour de l'ascenseur jupitérien pour bons et loyaux services a donc fonctionné.

Nous regrettons la nomination de Monsieur BRAUN qui avait tenu des propos infamants à l'encontre des personnels paramédicaux des Service d'Incendie et de Secours (SIS) et dont tout le monde connaît le désamour qu'il porte aux acteurs des Services d'Incendie et de Secours.

Nous resterons encore plus vigilants quant au respect des lois et règlements en vigueur concernant les missions incombant aux SIS afin que la population soit toujours servie de manière équitable dans tous les territoires de la République.

Nous avons vu les planètes s'aligner depuis plus de 2 ans avec un calage au millimètre ces dernières semaines lors des échéances électorales.

Le 31 mai dernier, lors de son déplacement au centre hospitalier de Cherbourg, le Président de la République avait annoncé le lancement d'une « mission flash » d'une durée d'un mois pour permettre « dès cet été » de consolider les services hospitaliers d'urgence.

Et c'est le Docteur François BRAUN, président de Samu Urgences de France, ex conseiller santé du président-candidat lors de la campagne présidentielle, qui se voit alors confier le pilotage de cette mission aidé entre autres par le Professeur Karim TAZAROURTE, président de la Société Française de la Médecine d'Urgence.

Un mois plus tard, nous avons pris connaissance du rapport présenté à Matignon le 30 juin dernier.

D'emblée, la Première Ministre annonce l'application immédiate des 41 recommandations du rapport BRAUN coupant court dès lors à tout équilibre interministériel entre autres avec le ministère de l'intérieur et la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises.

Nous attirons aujourd'hui l'attention de chacune et chacun sur le fond et la forme de ce rapport dont les recommandations en lien avec les missions et personnels des SIS et les conséquences directes sur la réponse opérationnelle territoriale.

Bien sûr, nous saluons la reconnaissance inespérée des infirmiers de sapeurs-pompiers comme acteurs à part entière de l'Aide Médicale Urgente alors que ces derniers étaient vus encore récemment comme des pestiférés en "mettant gravement en danger" les patients ou bien comme des « hommes de Neandertal voués à disparaître »<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Intervention du Docteur Braun au congrès des Urgences, juin 2019: <https://youtube.be/6X7p7P629> E

Nous constatons aussi et saluons également l'optimisation des ressources en créant côté santé des véhicules de soins infirmiers blancs, dispositifs existant déjà depuis plus de 20 ans au sein des SIS. Nous regrettons cependant l'absence de sollicitation de la part des auditeurs de la mission flash des acteurs sociaux et associatifs sapeurs pompiers impliqués sur ce sujet.

Le député Fabien MATRAS et les sénateurs avaient pourtant pris le temps de recevoir TOUS les acteurs concernés même ceux ne relevant pas du ministère de l'intérieur. DONT ACTE.

Notre inquiétude porte également sur la recommandation n° 15 du rapport BRAUN visant à « revoir à la hausse le plafond d'heures des Transporteurs Sanitaires Urgent (TSU) dans le modèle de simulation considérés comme trop justes au regard des travaux de projection territoriale en cours » et l'objectif qui en découle : « augmenter la capacité des transporteurs sanitaires à répondre aux besoins de la régulation médicale en augmentant, cet été, le plafond d'heures de garde dédiées aux TSU avec des ambulances postées, uniquement dédiées à cette activité. Ce plafond est défini par chaque SAMU afin que chaque habitant bénéficie d'une réponse adaptée à son besoin. »

Sans cadrage clair et concis émanant des ministères concernés, cette recommandation ouvre la possibilité aux directeurs d'Agences Régionales de Santé et aux chefs de SAMU d'ériger un bras armé blanc dans le domaine de l'Urgence Pré Hospitalière Ambulancière par des groupes privés puissants sur les territoires où la sollicitation sera forte et à proximité des structures hospitalières laissant dès lors 'la menue monnaie sur le comptoir' aux SIS : appuis services partenaires, nuit profonde, monde rural, zones urbaines sensibles en plus de la voie publique.

L'application sans retenue de cette recommandation à l'aube de la période estivale où les décideurs et les concernés ont l'esprit occupé par leurs congés annuels laisse présager d'une mesure qui durera dans le temps.

Rappelons également l'appétence exacerbée de certaines associations agréées de sécurité civile dans le domaine de l'Urgence Pré-Hospitalière depuis qu'une circulaire interministérielle leur a permis de goûter au gâteau de l'activité opérationnelle courante.

Certaines associations ont désormais pour appellation officielle : association d'aide médicale urgente.

Appellation ne s'appuyant sur aucune base légale mais bénéficiant encore des agréments nationaux du ministère de l'intérieur et lors de la crise sanitaire de son soutien financier conséquent. (21 millions d'€)

La nomination de François BRAUN ouvre donc la voie à un démantèlement du Secours et Soins d'Urgence Aux Personnes (SSUAP) dans les SIS. Il faut se souvenir qu'en qualité de Chef de service du SAMU 57, il a permis qu'un groupe national assure la prestation ambulancière dans les dimensions humaines et matérielles.

Cette nomination par le Président de la République revêt une position relevant de la schizophrénie : venir au congrès national des sapeurs-pompiers à Marseille en dénonçant l'utopie de certaines entités médicales visant à interdire la distribution de soins par les personnels des SIS et nommer moins d'un an plus tard un Ministre qui a été toujours vent debout contre les sapeurs-pompiers.

Par conséquent, nous rappelons nos demandes faites il y a déjà plusieurs mois et ajoutons d'autres propositions :

- ☞ Rédaction et diffusion d'une circulaire interministérielle Intérieur Santé à l'attention des préfets et des directeurs d'ARS pour inviter à la vigilance et au respect des domaines de compétences des acteurs en place et ce en respect des lois en codes en vigueur. Vouloir prendre les missions de l'autre est possible lorsqu'on assure d'ores et déjà les siennes. Cette circulaire pourrait également favoriser les initiatives locales de convention entre acteurs concernés par l'urgence préhospitalière.
- ☞ Application des dispositions d'expérimentation évoquées dans la loi MATRAS : plateforme commune à tous les services de secours expérimentant le 112 comme numéro unique d'appel.
- ☞ Diffusion des bonnes pratiques au sein des SIS : modèle de convention tripartite respectueuse de tous les acteurs, présence d'un officier sapeur-pompier au sein du centre 15, présence d'un adjoint santé en plateforme pompiers, organisation et dimensionnement des sous directions santé.
- ☞ Exclusion du dossier SSUAP des réunions classiques de dialogue social au sein du ministère de l'intérieur en venant créer une table ronde avec tous les partenaires sociaux et associatifs afin de construire et projeter la sécurité civile et ses acteurs dans les missions sanitaires de l'avenir.
- ☞ Réactivation du groupe de suivi du référentiel national intérieur santé.
- ☞ Affectation au sein de la DGSCGC d'un cadre supérieur de santé sapeur-pompier en appui du médecin conseiller et du chef du Bureau Organisation et Missions des SIS (BOMISIS).

Comme vous l'aurez compris, le patient est et doit rester au centre des préoccupations de tous les acteurs publics et non devenir une simple part de marché. **C'est bel et bien une carte vitale qui peut être demandée à l'utilisateur et non une carte bancaire.**

SUD, le syndicat alternatif, reste attentif aux préoccupations des agent.es des SDIS et agit pour l'intérêt général.

Retrouvez nous sur l'appli SUD SDIS, et sur vos réseaux sociaux préférés.